



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 059-18

Objet : *RS - Adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de consommables informatiques*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Alois Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

• conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffentat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 059-18

objet **RS - Adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de consommables informatiques**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que l'actuel marché de fournitures de consommables informatiques, conclu sur la base d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry, Chambéry Métropole - Cœur des Bauges, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Chambéry, le syndicat mixte Savoie Déchets et Grand Chambéry Alpes Tourisme, arrive à échéance le 02 septembre 2018.

Afin d'assurer la continuité des approvisionnements des différents membres du groupement, il convient de constituer un nouveau groupement de commandes dans les conditions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de conclure un nouvel accord-cadre à bons de commande prochainement.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, la Ville de Chambéry est désignée coordonnateur, en charge de l'organisation de la consultation dans le respect des règles prévues par l'ordonnance ci-dessus mentionnée et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, de la sélection des offres, de la signature, de la notification de l'accord-cadre relatif à cette opération au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur réalisera la procédure de consultation sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 en vue de la passation d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande.

Il s'agit d'un accord-cadre non alloti sans minimum mais avec engagement sur un montant maximum de 220 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre (3 ans).

L'exécution de l'accord-cadre sera assurée par chaque membre du groupement à hauteur de ses besoins propres.

La Ville de Chambéry prendra en charge les frais liés à l'accomplissement de la mission de coordonnateur.

Les modalités relatives au fonctionnement du groupement sont encadrées dans la convention constitutive annexée.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de groupement de commande,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'adhésion de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de consommables informatiques,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 059-18

Objet de l'acte : RS - Adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry pour l'achat de consommables informatiques

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : groupement de commandes;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20820H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20820H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018